



- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 10 novembre 2021
Séance du 25 octobre 2021

A Motion - Le GHPSO, un avenir bouché si...

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme PEREZ, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, MM EL MOUSSAOUI, NACHITE, Mme MEHADJI, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme HAMADOUCHE

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme SOW

Pouvoir à :

Mme TALL

Mme ELONGUERT

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. EL OUASTI

Pouvoir à :

Mme ALKAYA

M. BOULHAMANE

Pouvoir à :

M. KA

M. SERTAIN

Pouvoir à :

Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers absents non représentés : **3**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : M. LUCAS, Mmes JACQUEMART, JAJAN **36**
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : **0**

- Date de la convocation : 04/11/2021

- Rapport de présentation :

Monsieur Karim BOUKHACHBA, maire-adjoint, expose :

A l'époque de la fusion des deux hôpitaux de Creil et de Senlis, et de la concentration des deux services de maternité à Senlis, le conseil municipal creillois avait alerté les autorités, dont l'ARS, du fait que ces deux décisions allaient à l'encontre de la mission de l'hôpital public, celle de répondre aux besoins sanitaires de la population de notre bassin.

Les chiffres actuels, moins 1 000 naissances sur le site du GHPSO, sont préoccupants, et poussent le conseil municipal à se positionner à nouveau sur le sujet.

La situation est grave. L'hôpital public est en péril, et notre hôpital le GHPSO n'est pas épargné, subissant lui aussi, les affres des politiques d'austérités infligées depuis plusieurs années, impactant tous les services au sein de nos hôpitaux :

- La fermeture du service de soin intensif de cardiologie, a entraîné la fermeture réglementaire du service de l'unité de coronarographie, par manque d'effectif, impactant ainsi toute la chaîne de l'urgence vasculaire.
- La réouverture des urgences de Senlis en mode dégradé, combinée à des lits d'aval actuellement fermés en médecine polyvalente, contribuent à l'engorgement des urgences de Creil. Dans le même temps, la démographie médicale en berne en ville conduit les patients à prendre le chemin des urgences et donc à son engorgement.
- La décision de fermer le SMUR de Creil entraîne la perte d'un service de premier secours médicalisé sur notre agglomération, impliquant ainsi l'intervention d'autres lignes (essentiellement Senlis et Clermont) pour compenser cette fermeture. Ainsi, plus de 160 interventions ont été assurées par le SMUR de Clermont sur notre agglomération de 86 000 habitants.



- L'épidémie de bronchiolite met sous tension un service de pédiatrie en grande difficulté : Pour 130 enfants reçus durant la journée du 27 octobre 2021, seuls six lits étaient disponibles en UHTCD (Unité d'Hospitalisation de Très Courte Durée). Neuf petits patients étant déjà présents, une dégradation sérieuse du suivi des soins est à redouter.

Face à cette dégradation, et face à la souffrance réelle des personnels soignants, l'ARS a réagi en faisant appel au renfort de cinq cadres administratifs et médicaux d'autres hôpitaux des Hauts-de-France. Cependant, cette intervention n'est pas suffisante, et doit être assortie de moyens financiers et humains supplémentaires. Des mesures doivent être prises, dès à présent, pour garantir la pérennité de notre hôpital :

- L'ARS doit relancer une campagne de recrutement pour répondre à l'exigence d'une vraie politique de santé publique. Et il y faudra à la fois des efforts d'attractivité financière et de condition de travail pour le GHPSO.
- Le plan d'investissement de 11 millions pour la réhabilitation du service des urgences de Creil doit dépasser le stade des annonces. Nous exigeons que l'ARS débloque dès maintenant les crédits et entreprenne les travaux nécessaires à ce service. Elle doit aussi enfin aménager les étages restés en friche du nouveau bâtiment contenant le hall d'accueil.
- La souffrance du personnel hospitalier, bien mise en évidence par nos rencontres, appelle à des moyens supplémentaires (création d'emplois et formations) et à des droits nouveaux d'intervention des personnels et de leurs organisations syndicales sur la gestion des établissements et l'organisation du travail.

Ces mesures d'urgence sont les seules à pouvoir garantir des soins de qualité à nos concitoyennes et concitoyens et renforcer les capacités d'actions du service public hospitalier.

Il s'agit également et surtout pour les élu-e-s de la commune et de l'agglomération Creil Sud Oise, de reprendre le contrôle sur la stratégie et le développement de notre hôpital public et d'exiger du ministre de la santé des moyens immédiat et nécessaires à son bon fonctionnement.

Il vous est demandé d'adopter cette motion de soutien en faveur du GHPSO et d'exiger les moyens immédiats et nécessaires à son bon fonctionnement.

Vous êtes appelés à voter.



Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 12/11/2021
ID : 060-216001743-20211110-DLRG21111000A-DE

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 25 octobre 2021,
Considérant la situation critique des services du GHPSO,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : **36** Pour : **36** Contre : **0** Abstention : **0**

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique : d'adopter cette motion de soutien en faveur du GHPSO et d'exiger les moyens immédiats et nécessaires à son bon fonctionnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr

Date d'affichage : **12 NOV. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le **1.6.NOV.2021**
et publication ou notification le **1.6.NOV.2021**
affiché le **12 NOV. 2021**
CREIL, le **1.6.NOV.2021**

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 12/11/2021 
ID : 060-216001743-20211110-DLRG21111000A-DE